

Janvier 2011



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

Les chambres de métiers et de l'artisanat

Les CMA représentent les intérêts de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Elles assurent, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

Les CMA :

- accueillent et enregistrent les entreprises ;
- accompagnent les entreprises lors de leur création, leur développement, leur reprise et leur transmission ;
- forment les apprentis et les artisans.

CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES RÉGIONS ÎLE-DE-FRANCE ET HAUTE-NORMANDIE

L'artisanat, acteur incontournable du Grand Paris

Avec plus de onze millions d'habitants et un poids économique représentant un tiers du PIB national, la région capitale se doit d'être dotée d'un réseau de transport efficace favorisant mobilité des populations et échanges économiques. L'artisanat, secteur moteur du développement économique, pourvoyeur d'emplois non délocalisables et de formations s'inscrit parfaitement dans cet objectif de vitalité du territoire.

Le projet de métro automatique associé à l'ouverture vers la façade atlantique via l'axe-Seine offre les moyens à la région Île-de-France de renforcer son attractivité économique. L'amélioration de l'offre de transport doit contribuer à l'épanouissement des entreprises artisanales porteuses de perspectives professionnelles pour les jeunes et d'opportunités de créations et de reconversions diversifiées. Ce projet constitue une opportunité pour l'artisanat de participer au développement territorial de la région capitale. Grand contributeur à l'équilibre des territoires et à la qualité de vie de leurs habitants, l'artisanat doit davantage être inscrit dans les politiques de développement des territoires.

Il est temps de replacer le secteur de l'artisanat au cœur de la réflexion engagée par le Grand Paris et attirer l'attention des décideurs sur les bénéfices liés à la prise en compte de ses spécificités.

CRMA ÎLE-DE-FRANCE

72/74, rue de Reuilly
75592 Paris Cedex 12

CRMA HAUTE-NORMANDIE

5, avenue de Caen
BP 1153
76176 Rouen Cedex

CMA de l'Eure, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise
En lien avec l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
12, avenue Marceau - 75008 Paris

Les cahiers d'acteurs sont des contributions sélectionnées par la CPDP qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.



Adhèrez au concept de l'entreprise de proximité

L'entreprise artisanale est créatrice de valeur ajoutée, d'activités et d'emplois. Elle participe au renouvellement du tissu productif, même en période de crise où l'artisanat a su démontrer sa capacité à préserver des emplois. En Île-de-France, une entreprise sur cinq est artisanale et plus de 80% des chefs d'entreprises ont maintenu leur effectif depuis 2008. L'artisanat, activité structurante de la vie sociale, représente un pôle de stabilité et de convivialité. Sa présence à proximité des lieux d'habitation est perçue positivement. Il agit en tant que frein à la désertification des territoires et réduit le sentiment d'insécurité. Il conjugue cohésion sociale et territoriale et performance économique dans le respect de l'environnement dans lequel il se développe.



L'artisanat contribue à l'aménagement du territoire :

- savoir-faire et service de proximité ;
- lien social ;
- attractivité résidentielle et économique ;
- prévention de l'insécurité ;
- vivier d'emplois non délocalisables.

Les 40 gares, destinées à devenir des nœuds modaux, des lieux de vie et de passage, favoriseront la mixité des fonctions urbaines. L'artisanat doit participer à la constitution de ces nouvelles centralités urbaines à travers ses différentes activités. Pour cela, il est impératif de prendre en considération les spécificités et les besoins des artisans.

• Réserver du foncier adapté, abordable et accessible

Les artisans dépendent d'une clientèle à proximité de laquelle ils doivent demeurer. Or, en zone urbaine, la concurrence des grandes enseignes et des locaux d'habitation accroît le prix de l'immobilier et entraîne la disparition de locaux artisanaux. Pour se développer, les entreprises artisanales ont besoin de locaux abordables, adaptés, répondant aux exigences de leur activité et proches de leur clientèle.

- Favoriser la localisation d'entreprises artisanales de proximité (boulangerie, boucherie, cordonnerie, pressing, fleuriste, serrurier, coiffeur...) dans ou autour des gares, en rez-de-

chaussée d'immeubles et dans les centres commerciaux de quartier. Dans une logique de gain de temps, le consommateur recherche une offre de produits et de services diversifiée dans les lieux d'interconnexion lors de ses trajets entre domicile et travail.

• Concilier les différents modes de déplacement, les besoins des entreprises et des consommateurs

Les artisans sont tributaires des véhicules routiers dans le cadre de leur activité. Les aménagements des nouvelles gares, favorables aux modes de circulation « douce », ne doivent pas constituer des freins supplémentaires au développement des entreprises artisanales qui affichent des besoins concernant le déplacement et le stationnement des véhicules professionnels, l'accès des clients et des fournisseurs, les livraisons, les dépannages, l'installation de chantiers...

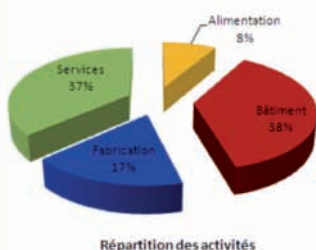
Les CMA, interlocuteurs incontournables du développement local, doivent être associées aux projets d'aménagement. Elles disposent d'une expertise et d'une large connaissance du tissu artisanal local, essentielles à l'élaboration des documents de planification et à l'adoption des décisions dans le cadre des contrats de développement territoriaux.

L'artisanat en Ile-de-France et Haute-Normandie:

171 488 entreprises +17,6%*

22 693 créations +42,6%*

502 694 emplois +5,4%*



*Evolution sur les 10 dernières années



11 CFA en Île-de-France
et Haute-Normandie
16 000 apprentis



L'artisanat, de la formation à l'innovation

• Des emplois et des compétences pour des métiers de proximité

Par l'apprentissage, l'artisanat joue un rôle essentiel dans la formation en accompagnant des jeunes vers l'emploi. Favoriser leur implantation dans et à proximité des gares favorise la formation et l'insertion des jeunes dans un secteur conjuguant qualité et proximité.

L'objectif de la Région Île-de-France de 100 000 jeunes en CFA en 2010 a été reconduit avec ambition. En 2014, la Région prévoit 150 000 jeunes en alternance. Les CMA franciliennes accueillent et forment plus de 13% de ces apprentis et portent des projets de création et d'extension de CFA.

Les Universités Régionales des Métiers et de l'Artisanat (URMA) renforcent le lien entre les formations des CMA et les besoins des entreprises, des personnes et des territoires. Elles permettent de valoriser, au-delà des formations traditionnelles, les formations supérieures. Les parcours proposés aux apprentis, aux salariés et aux artisans s'appuient sur de nombreux partenariats notamment avec des universités (Paris-Nord, Paris Est Créteil, Cergy-Pontoise...) et le CNAM. L'amélioration des transports facilitera l'accès à un large choix de formations initiales et continues.

Actuellement, les apprentis effectuent des déplacements importants entre leur domicile, leur CFA et l'entreprise d'accueil. La durée du trajet constitue un obstacle au bon déroulement d'une formation. Certains CFA de CMA ont dû pallier ces difficultés en développant des modes de transports alternatifs. Réduire les temps de transport et implanter des struc-

tures d'hébergements proches des CFA garantira une meilleure qualité de vie aux jeunes en apprentissage et favorisera la réussite de leur parcours.

• L'artisanat au cœur de l'innovation

Le Grand Paris prévoit la création de pôles de développement à vocation mondiale, spécialisés dans des activités d'avenir. De nombreuses entreprises artisanales de pointe ont une activité étroitement liée aux secteurs de ces pôles (éco-construction, biotechnologies, création, logistique...). PME et TPE innovantes représentent des maillons indispensables de ces filières, les grandes entreprises « high tech » s'appuyant sur leurs savoir-faire et leur réactivité. Pour favoriser les synergies entre grandes et petites entreprises, les projets d'aménagement de ces pôles doivent intégrer des implantations pour les entreprises artisanales avec des locaux abordables et adaptés tant à leur taille qu'à leur activité. En créant des effets d'entraînement positifs, ces pôles constituent une réelle opportunité pour les TPE du secteur, leur permettant de faire évoluer leur métier vers des activités innovantes et d'accéder à des marchés porteurs, ces effets de leviers étant moins accessibles aux entreprises isolées.

L'artisanat a toute sa place dans l'aménagement de ces territoires de projet. Les CMA doivent, par conséquent, être associées aux décisions d'aménagement des pôles de développement.

Des infrastructures complémentaires indispensables

Les CMA plaident pour une meilleure interconnexion entre lieux de vie et de travail, favorable au développement économique et particulièrement aux TPE pour lesquelles la mobilité des chefs d'entreprises, des salariés, des apprentis et des clients est essentielle au bon fonctionnement de leur activité. Afin que le projet du Grand Paris profite pleinement au développement et à l'attractivité économique du territoire, les CMA souhaitent toutefois souligner les besoins suivants :

• Améliorer la desserte de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise

Ces départements ne figurent pas ou très partiellement dans le tracé du projet. Or les déplacements quotidiens de leurs habitants ne se résument pas à des trajets entre ces territoires et le cœur de l'agglomération. Ces départements disposent de pôles économiques d'envergure non desservis par le projet, tels que le pôle d'excellence de Villaroche en Seine-...



... et-Marne, le Genopole d'Evry et les pôles de compétitivité de Cergy-Pontoise. Afin de s'inscrire dans un schéma de transport cohérent, il est nécessaire d'améliorer la desserte de ces bassins d'emploi.

• **Répondre aux besoins de déplacements des franciliens à court terme**

Pour répondre au mieux aux besoins des usagers, le Grand Paris doit être mené de concert avec les autres travaux d'ores et déjà engagés par le STIF (prolongement des lignes de métro, interconnexions avec la ligne 14, désaturation du RER A...).

• **Développer les infrastructures routières**

Le Grand Paris ne doit pas se faire au détriment du transport routier dont les artisans sont largement tributaires. La décongestion des axes routiers induite par ce projet doit s'accompagner d'un développement des infrastructures routières tant en ce qui concerne les voies radiales (de la périphérie vers Paris, à l'image de l'A15, seule autoroute francilienne non reliée au périphérique) que les voies tangentielles.

Développer l'axe-Seine pour dynamiser l'économie nationale et locale

La dimension maritime apportée par le développement de l'axe-Seine est indispensable pour faire de Paris une ville-monde au même titre que Tokyo, Londres ou New-York. Avec Le Havre comme porte d'entrée d'un corridor économique reliant la région capitale à la façade maritime, il s'agit d'un enjeu stratégique majeur pour l'Île-de-France et la Haute-Normandie dans un destin commun.

Les entreprises artisanales de l'axe-Seine sont directement concernées par le développement de ce corridor :

• **Développement du transport fluvial**

La Seine est une voie de navigation non saturée. Le secteur artisanal de la batellerie représente un enjeu permettant d'accroître le transport fluvial, conformément aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

• **Développement des activités portuaires**

De nombreuses entreprises artisanales se sont créées autour de l'activité portuaire (maintenance des équipements, des engins de locomotion, réparations de containers) et participeront à cette nouvelle dynamique au niveau local.

• **Déploiement d'une ligne grande vitesse Paris-Le Havre**

Pour un meilleur maillage territorial, le déploiement du réseau ferroviaire entre Paris et Le Havre doit prendre en compte les départements de l'Eure et des Yvelines, apportant ainsi un meilleur équilibre à un tissu économique jeune et dynamique en désenclavant des villes telles qu'Evreux et Mantes. Cette liaison favorisera aussi l'attractivité de ces territoires pour des entreprises souhaitant amorcer une démarche internationale.

L'artisanat, moteur de l'économie par ses activités de proximité non délocalisables et grâce au potentiel de croissance porté par l'innovation et la formation, doit être reconnu comme un acteur clef de l'aménagement du territoire. Les CMA d'Île-de-France et de Haute-Normandie doivent être pleinement associées aux réflexions et à terme dans la mise en œuvre opérationnelle du projet du Grand Paris.